

PRÉFET DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 30 mai 2012

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur
de la Société AREVA MINES
1 avenue du Brugeaud
87250 BESSINES SUR GARTEMPE

Objet : AREVA MINES - Rapport de visite d'inspection – Site minier « Point Benoit » à Bonnat

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Point Benoit » à Bonnat (23) 29 mai 2012
Situation administrative :	Travaux de reconnaissance par petit chantier – Début 1957 au 9 mars 1957 – Pas d'uranium extrait Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : Commune de Bonnat
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Référentiel utilisé :	Bilan de fonctionnement de la Creuse de 2008

L'ancien site minier « Point Benoit » est localisé sur les parcelles 48 et 49 section CK de la commune de Bonnat.

Les traces de l'exploitation ne sont plus visibles. Le site présumé est situé sous un couvert forestier difficile d'accès. En effet, la verse présente une végétation dense et épineuse ce qui rend inaccessible le reste des installations de l'ancien site minier (puits,...).



**Emplacement supposé
de la verse**

Carreau minier du site « Point Benoit »

Les débits de dose mesurés sur le site sont de l'ordre de 0,35 microSievert/heure (soit le bruit de fond naturel environnant) pour les parties inspectées. Cette inspection n'appelle pas de suite à l'égard de l'exploitant.

Copie : Préfecture 23